

> Le chlore

L'odeur d'eau de Javel qui se dégage parfois de l'eau du robinet est due au chlore ajouté à l'eau. Le chlore est utilisé pour garantir la qualité bactériologique de l'eau durant son transport dans les canalisations jusqu'à votre robinet.

> Comment se débarrasser de la légère odeur de chlore de l'eau du robinet ?

Versez l'eau du robinet dans un récipient ouvert et placez-le au réfrigérateur. Après une vingtaine de minutes, le chlore (qui est à l'état gazeux dans l'eau) se sera évaporé naturellement.

> Et les nitrates ?

Seulement 2,1% de la population départementale consomment une eau dont la teneur moyenne annuelle en nitrates est légèrement supérieure à la norme légale 50 mg/l. L'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) a confirmé que des concentrations telles que celles observées sont sans danger pour la santé.

> Et le calcaire ?

Une eau « dure », c'est-à-dire riche en calcium et en magnésium, ne pose aucun problème pour notre santé mais uniquement, hélas, pour nos appareils électroménagers.

Le saviez-vous ?

L'aspect laiteux d'une eau est dû à la présence temporaire de fines bulles d'air et ne pose donc aucun problème de qualité.

L'Effet Papillon / 05 49 94 18 46 - Imprimé sur papier 100% recyclé.

Des questions sur la qualité de l'eau ?

Contactez :

la **DDASS 79** au 05 49 06 70 00

Ou consultez le site de la DRASS :

<http://www.eau-qualite-poitou-charentes.fr>

Ou **votre service d'eau**

Pour toute question à propos de la campagne IDEAL 79, consultez le site www.IDEAL79.com

Un petit geste au quotidien, un petit pas pour l'environnement

CHOISIR L'EAU DU ROBINET

www.IDEAL79.com



Sources : Les Fiches prévention des risques et lutte contre les pollutions « Choisir l'eau du robinet », www.ecologie.gouv.fr et Bilan départemental sur la qualité des ressources et de l'eau du robinet, DDASS des Deux-Sèvres, 2004 (données collectées en 2003).

Brochure réalisée avec le soutien technique de la DDASS 79



L'eau du robinet est, en France, obligatoirement une **eau potable**. « Une eau potable est une eau destinée à la consommation humaine, qui peut être bue toute une vie sans risque pour la santé ».

Toujours disponible à la maison !

L'eau du robinet est disponible 24h sur 24 à votre domicile, sans aucun effort.

Des acteurs techniques travaillent en permanence pour assurer l'acheminement et la bonne qualité de l'eau potable.



L'eau du robinet est également bonne pour l'environnement !

Pour faire maigrir la poubelle

L'eau du robinet est disponible sans emballage. Par rapport à l'eau embouteillée, cela permet d'économiser environ 10 kg de déchets par an et par personne. Elle ne nécessite pas d'être portée jusqu'à chez soi et elle n'implique aucun geste de tri des emballages ménagers, alors que le recyclage et le traitement des bouteilles ont un impact sur l'environnement.

Outre cette réduction de déchets, boire l'eau du robinet permet surtout une économie non négligeable de ressources, notamment de pétrole pour la fabrication du plastique et le transport des bouteilles (l'eau en bouteille parcourt en moyenne 300 km).

Des chiffres

En France, en 2004, on a consommé 6,2 milliards de litres d'eau plate en bouteille. Leur emballage primaire (bouteilles, sans les cartons, films, palettes) a représenté 240 000 tonnes de déchets plastiques.

Des économies pour les consommateurs

Selon les régions, l'eau du robinet est jusqu'à **110 fois moins chère que l'eau embouteillée, sans aucune production de déchets d'emballage !**

En supposant que l'on boive 1,5 litre d'eau par jour et par habitant, quelle sera notre dépense après un an ?

Eau de source embouteillée
Prix de base / l : 0,17 € / l **93,07 €** par an et par personne

Accès à l'eau du robinet
Prix moyen : 0,0015 € / l **0,82 €** par an et par personne

Le saviez-vous ?

Lorsque vous achetez une bouteille d'eau, ce n'est pas le liquide que vous payez le plus cher, mais l'emballage qui finira à la poubelle (coût du liquide : 20 % ; coût de l'emballage : 80 %).



Potable et conforme aux normes de qualité

L'eau du robinet est contrôlée et de bonne qualité

L'eau du robinet est soumise à de multiples analyses et à des contrôles quotidiens, depuis son origine superficielle ou souterraine, jusqu'au robinet.

Dans de très rares cas, donnant lieu à des informations locales officielles (pollution des nappes dans certains secteurs après de fortes pluies, par exemple), l'eau du robinet n'est plus propre à la consommation. L'eau doit satisfaire à 61 critères de contrôle (goût, apparence, caractéristiques physico-chimiques, bactériologiques) pour respecter les normes européennes de qualité en vigueur.

Le saviez-vous ?

L'eau du robinet est la denrée alimentaire la plus contrôlée en France !